



Indemnisation chômage - ass - are

Par Marianne

Bonjour,

Je suis en pourparler avec le pole emploi depuis mai 2014

Les faits sont les suivants :

Dû a la conjoncture j'ai fais beaucoup de cdd et intérim et j'ai eu entre autre eu la possibilité de travailler pour un employeurs (-6 salariés) particulier ds le cadre du CESU - travail ponctuel d'aide a domicile - en 2011 fin de cdd et pb financier de la société mon cdd se termine je demande une indemnisation au pole emploi avec attestation d'emploi pour le cdd et copies de tous les bulletins de cesu 211 et 2012 - l'agent me dit que l'on caulcul une moyenne salaire le plus important - il prend toutes les copies et me demande rien d'autre.

J'ai continué cette activité cesu ponctuelle. mai 2014 je termine mon cdd et en parallèle j'indique mon activité ponctuelle et la on me demande des attestations employeurs je demande pourquoi car je déclare en fin de mois - paye mes impots et j'ai envoyé a rennes tous mes bulletins valant attestations d'employeurs : on me dit nous n'avaons pas tout et on ne peut vous indemniser sans attestations employeurs : dossier bloqué

résultats : j'ai fournis de 2008 à 2014 toutes ses attestations sem denières voir en double car pour certains il l'avait déjà. Ils ne sont pas encore saisies - on me dit que si j'ai une activité cdd je n'ai pas le droit a Ass - je peux comprendre Et aujourd'hui on veut que je fournisse le questionnaire avec mes ressources pour Ass ? pour convenir si j'ai le droit a ASS ou ARE en fonction des ressources

Je ne comprends pas pourquoi je dois fournir cette attestation ? alors qu'on me ditq ue je n'ai pas le droit a ASS

Peux t'on me confirmer que je dois fournir ce questionnaire ? avant que ca se retourne contre moi car quoi qu'il en soit je devrait etre indemnisée

J'ai été indemnisé en 2011 et si j'ai bien compris on a pas pris en compte mes bulletins de cesu - que risque t'il de se passer ?

Après échanges avec plusieurs agents il y en a pas un qui me dit la même chose : a priori depuis mai je ne suis pas indemnisée - on m'a versé 1000 euros en aout mais cela correspondrait a une régule de 2012 - je n'ai pas de document qui me donne le pourquoi de ce montant et de ce fait si j'ai un trop percu je ne le sais pas ? En juin j'ai travaillé en cesu pour 200 euros et je n'ai donc pas été indemnisé en mai date de fin de cdd (7 jours de cararences et pas de congés payés) - quelles sont mes droits ? v at'on prendre en compte à partir de juin car j'ai fais quelques heures ou l'on me doit de juin a aout ?

Quels sont mes droits afin qu'ils me reglent ce qu'ils me doivent ?

Peut on m'expliquer si j'ai le droit a ARE ?

en 2014 j'ai eu 4 cdd dont le dernier de 11 mois

Merci pour votre aide,

A part le pole emploi qui pourrait me renseigner sur d'autres questions éventuelles - je n'ai pas reçu les derniers releves de situations qui n'indiquent pas le calcul des montants perçus comment je peux faire ? que pouvez vous me conseillez ?

Merci - comptant sur votre aide